



Recommandations de l'ABF transformées en prescriptions

Par **lindor**, le **05/01/2015 à 19:46**

Bonjour :

J'ai déposé une déclaration préalable en Mairie. L'ABF a émis un avis favorable assortis de recommandations.

La mairie a reproduit dans son arrêt de non-opposition la liste des recommandations mais sous le libellé : « prescriptions de l'ABF » - et cela sans motivations de sa décision.

Le maire a-t-il le droit de transformer des recommandations de l'ABF en prescriptions ?

Le maire a-t-il le droit d'effectuer cette transformer sans motivations de sa décision ?

Suite à cette transformation, la décision de non-opposition de DP n'est-elle pas entachée d'illégalité ?

Je vous remercie par avance pour le temps consacré à considérer ma situation.

Par **kiki100912**, le **08/01/2019 à 18:51**

bonjour je suis dans le même cas que toi, as tu eut une réponse ?

merci